

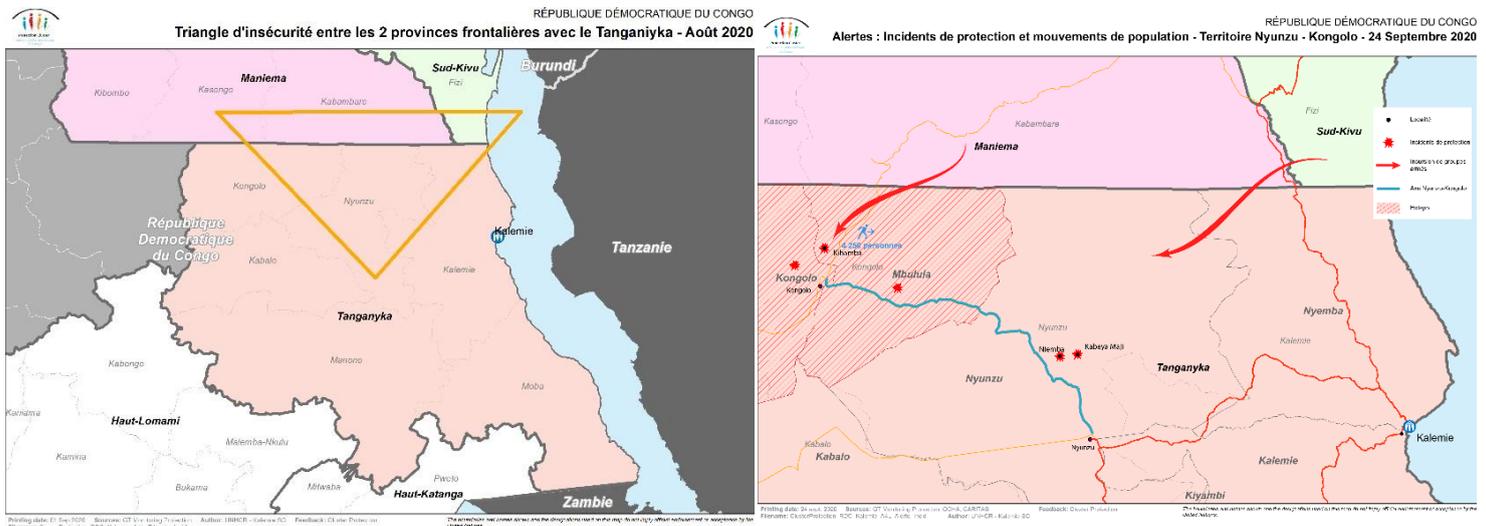
ANALYSE SUCCINCTE DES DONNÉES DE MONITORING DE PROTECTION –
PROVINCES- TANGANYIKA ET HAUT KATANGA
JANVIER - AOÛT 2020

Situation sécuritaire et de protection

Durant les huit premiers mois de l'année 2020, la situation sécuritaire imprévisible et volatile dans la province de Tanganyika et du Haut Katanga (Pweto). Elle a été marquée par la poursuite des incursions et attaques des Maï-Maï et miliciens Twa dans tous les territoires couverts par le projet de monitoring, causant des mouvements de population pendulaire et massif de février à juin principalement dans les territoires de Nyunzu, Moba, Kalemie et Manono. Ces incursions créent des mouvements cycliques de population, augmentent la vulnérabilité des populations avec les pertes de biens et moyens de subsistances, destruction des infrastructures de bases et appauvrissement de la population ainsi que de nombreuses atteintes aux droits humains (pertes de vies humaines, pillages, incendies de maisons, extorsions, enlèvements) et autres problèmes de protection.

Les litiges frontaliers entre la Zambie et la RDC dans le territoire de Moba, aire de santé de Muliro, localités de Muliro et Kibanga ont été à la base de plusieurs violations des droits humains commises par les éléments militaires zambiens sur le sol congolais. Notons également l'insécurité dans les territoires de Pweto, Mitwaba et une partie du territoire de Manono attribuée à la Milice BAKATA KATANGA ont provoqué les mouvements de population (retour) dans le territoire de Pweto, en particulier dans la zone de santé de Kilwa.

Les hot spots restent le Triangle Sud Kivu- Maniema –Tanganyika, l'axe Kalemie-Bendera, où l'activisme des groupes armés et milices (Mai-Mai Malaïka & Apana na pale ; milices twa & bantoue) opérant à partir des provinces voisines du Sud Kivu et du Maniema, persiste.



- Face à cette insécurité, les opérations militaires se poursuivent dans les territoires de Moba et Nyunzu (axe nord : Nyunzu-Muhuya)

Zone de couverture

Le projet de Monitoring de protection couvre :

1. Province du Tanganyika, territoires de Kalemie, Manono, Nyunzu et Moba.
2. Province du Haut-Katanga, territoire de Pweto.

Contexte opérationnel

Quelques évènements principaux ayant marqué la période sous revue :

- Les conflits intercommunautaires liés à l'assassinat du chef traditionnel Kamania MUKIMBO par des éléments Twa déclenchent une crise à Nyunzu ;
- Les exactions des militaires zambiens sur les civils congolais lors des affrontements entre l'armée zambienne et les FARDC à Muliro, Kibanga et Moba, juin, juillet et août 2020 ;
- Bavures des forces sécuritaires dans le territoire de Manono ;
- Conflits intercommunautaires entre les communautés Luba et Twa dans le territoire de Nyunzu ;
- L'augmentation du taux de banditisme, dans le contexte de la pandémie du COVID- 19, les autorités ont décidé la relaxe de certains détenus afin de désengorger les maisons carcérales ;
- Le regain de méfiance entre les communautés bantoues et Twa en dépit de tous les efforts de pacification et de consolidation de la cohésion sociale entrepris par les acteurs étatiques et non étatiques ;
- Le déplacement des populations et leur concentration autour de grandes agglomérations, dont Nyunzu centre ;
- L'arrêt des activités de la plupart des agences humanitaires à pied d'œuvre dans le territoire et la paralysie du comité territorial de paix et d'autres structures de paix dont certains membres auraient même été indexés et menacés ;
- La paralysie des activités sociales et économiques de production, avec comme effet le retour progressif de l'insécurité alimentaire et l'accès difficile aux services sociaux de base, accentuant ainsi la vulnérabilité des ménages ;
- Activisme des milices BAKATA KATANGA qui sont affiliées au seigneur de guerre Gédéon avec comme conséquences l'augmentation des incidents de protection dans le territoire de Pweto et des mouvements de populations ;
- Insécurité urbaine dans les villes de Lubumbashi, Likasi, Kasumbalesa avec comme conséquence; la recrudescence des incidents de viols ;
- L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités humanitaires.

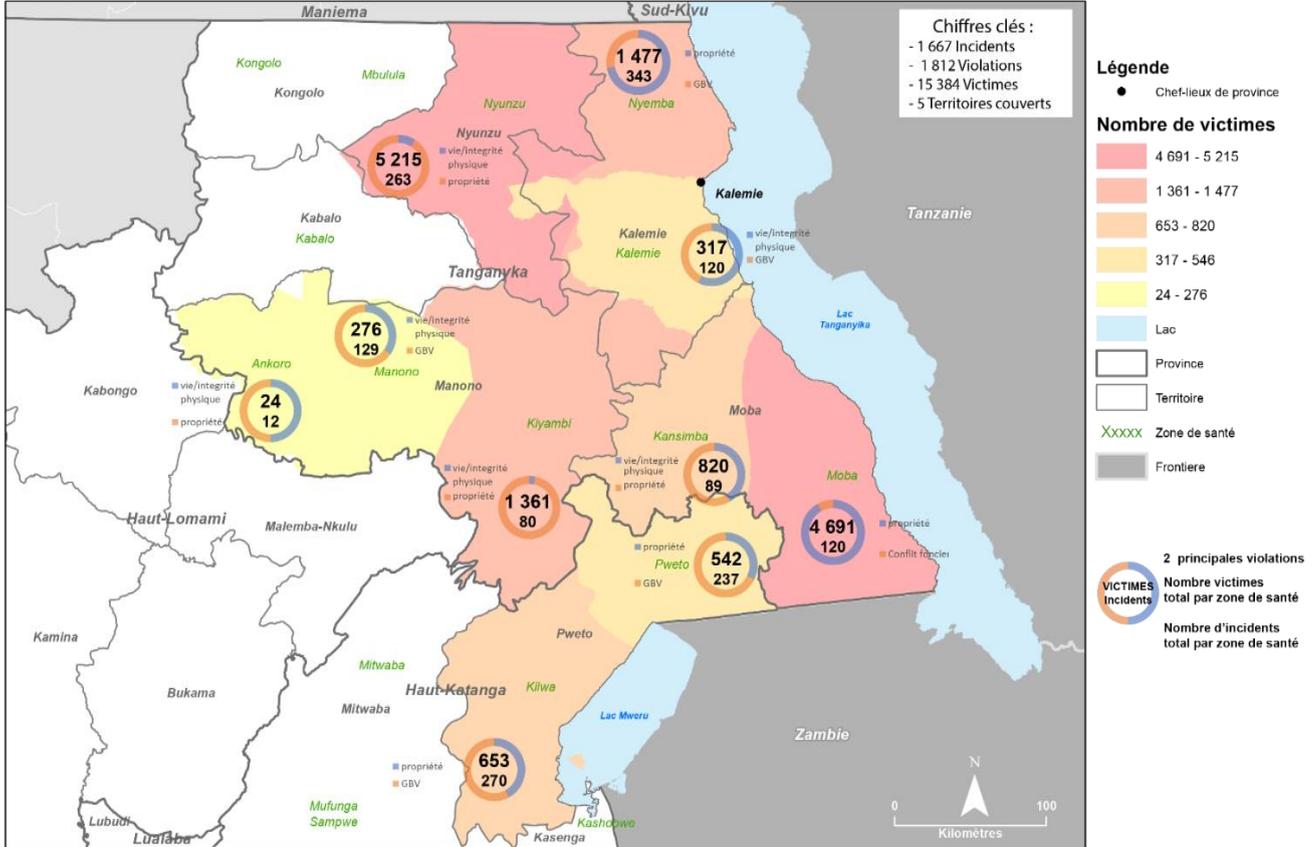
Chiffres clés :

1 667 Incidents – 1 812 Violations des droits humains– 15 384 Victimes
5 Territoires couverts (Kalemie, Manono, Moba, Nyunzu, Pweto)



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

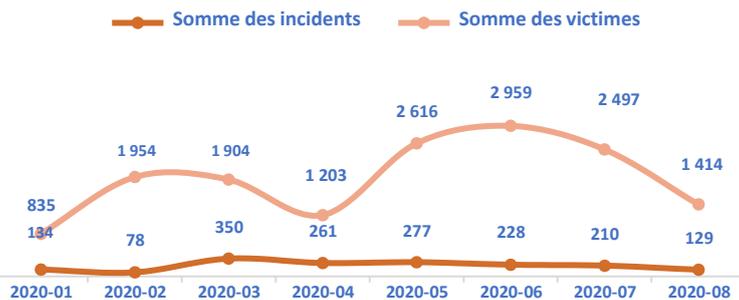
Analyses des données du Monitoring de protection - Janvier/Août 2020



Printing date: 05 oct. 2020 Sources: Cluster Protection Author: IMO Cluster Protection - Kalemie Feedback: Cluster Protection Filename:

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

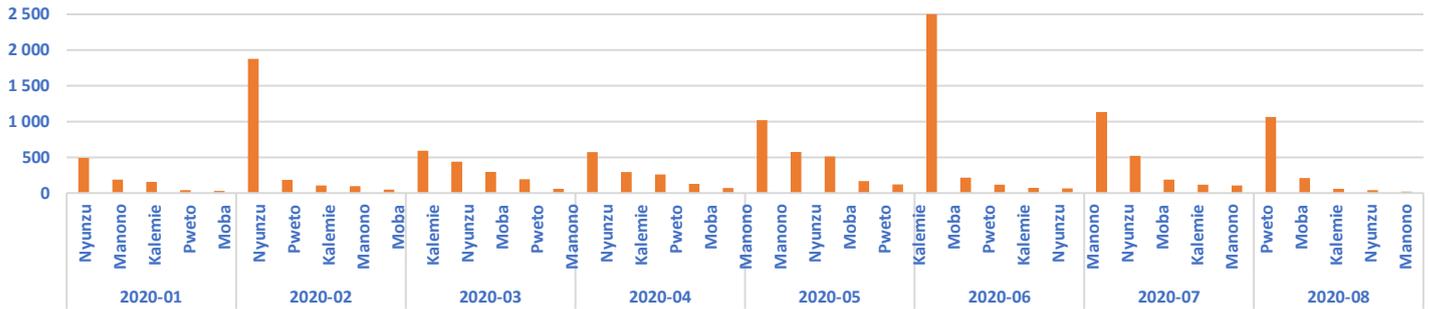
Tendance du nombre de violations et victimes par mois



Cette tendance montre une constance des incidents au cours des huit mois, avec une remontée des violations de droits (augmentation du nombre des victimes) au cours des mois de mai, juin et juillet.

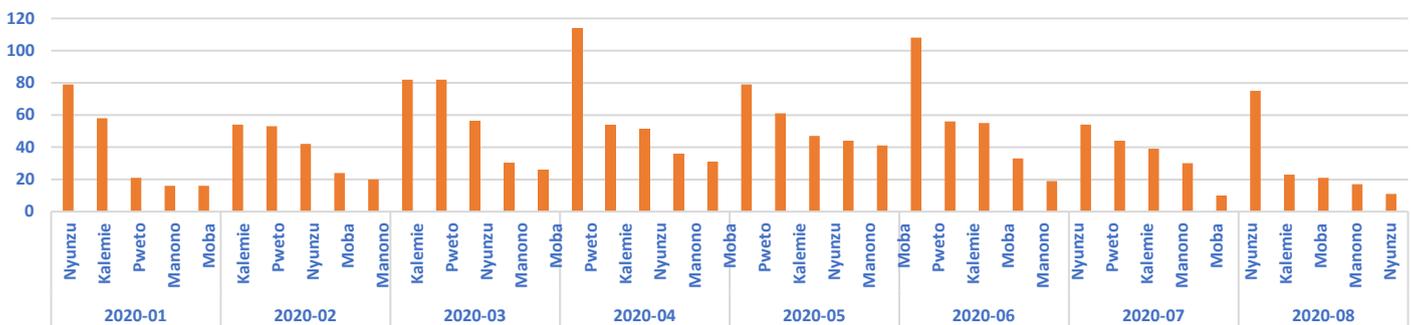
La baisse des incidents de protection serait due à l'état d'urgence décrété par le Président de la RDC, lequel a interdit la circulation de personne à cause de la pandémie de coronavirus covid-19, mais également au renforcement des patrouilles sécuritaires dans les Zones d'insécurité.

Nombre de victimes par territoire



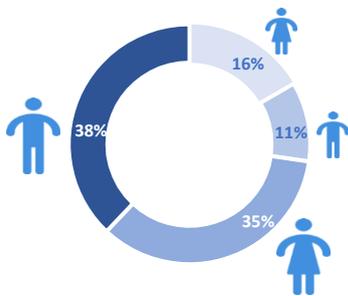
Ce graphique ressort des pics d'incidents à Nyunzu, Moba, Manono, Kalemie, ce qui pourrait s'expliquer par le contexte d'insécurité et opérationnel mentionné ci-haut.

Nombre de violations des droits humains par territoire



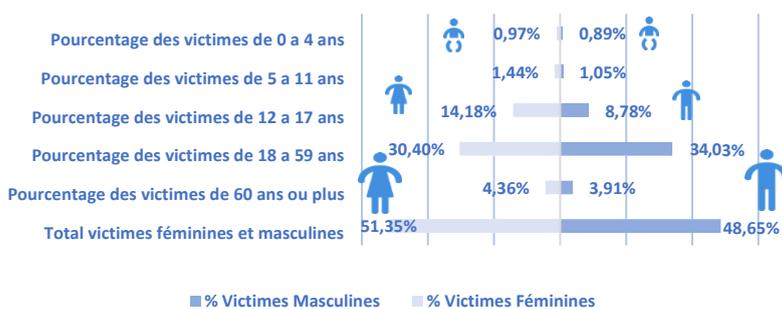
- Le nombre de violations de mars à juillet reste relativement constant en quantité et en localisation.
- Un changement semble apparaître en août, il fera l'objet d'une analyse si les résultats de septembre confirment cette tendance.

Pourcentage des victimes par genre



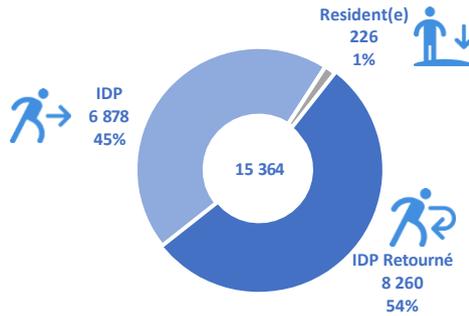
- Les hommes représentent 38% des victimes. Tués ou blessés et spoliés, lors des attaques de groupes armés.
- Les femmes représentent 35% des victimes. Survivantes de viols et agressions sexuelles, mais aussi des cas de vols, extorsions de biens.
- Les mineures féminines 16% des victimes. Survivantes de viols et agressions sexuelles, et autres cas de protection de l'enfant.
- Les mineurs masculins 11% des victimes. Tués ou blessés, lors des attaques de groupes armés.

Comparaison nombre victimes par tranche d'âge et genre



- La majorité des victimes se trouvent dans la classe d'âge 18-59 ans (73%), qui est la force active du pays.
- Suivi par la classe d'âge 12-17 ans avec une majorité d'adolescentes victimes de viols et agressions sexuelles, mais aussi d'agressions physiques, vols et extorsions de biens.

Statut des victimes



- Les personnes déplacées et retournées sont les plus touchées par les incidents de protection et violations de droits humains. Cette situation s'expliquerait par les incursions et attaques des zones de déplacement, lors des trajets de retour, dans les zones de retour et surtout lors des différents mouvements de populations.

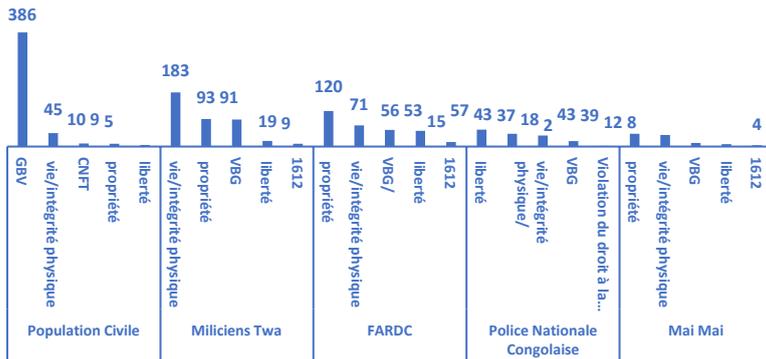
Nombre d'incidents par catégories de violations



- Les violences sexuelles et basées sur le genre, Les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique, les violations du droit à la propriété sont les plus élevées. Ce qui pourrait être lié à l'insécurité, aux attaques permanentes des groupes armés/miliciens, aux mouvements de population avec des conflits fonciers, aux Extorsions et vols des biens.

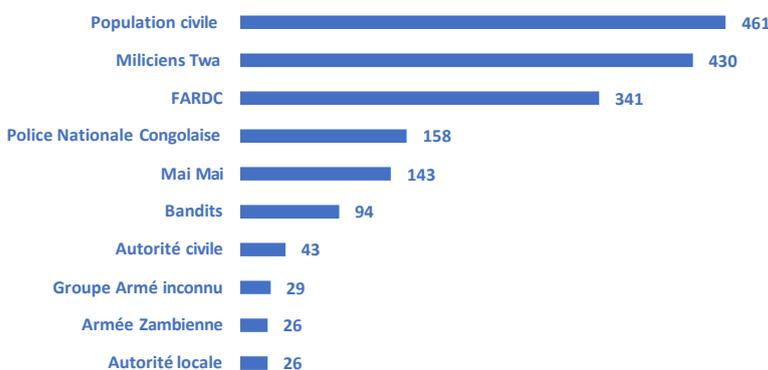
(CNFT = Conflit foncier)

Répartition des auteurs présumés, masculins, par catégories (5 majeurs) et types de violations



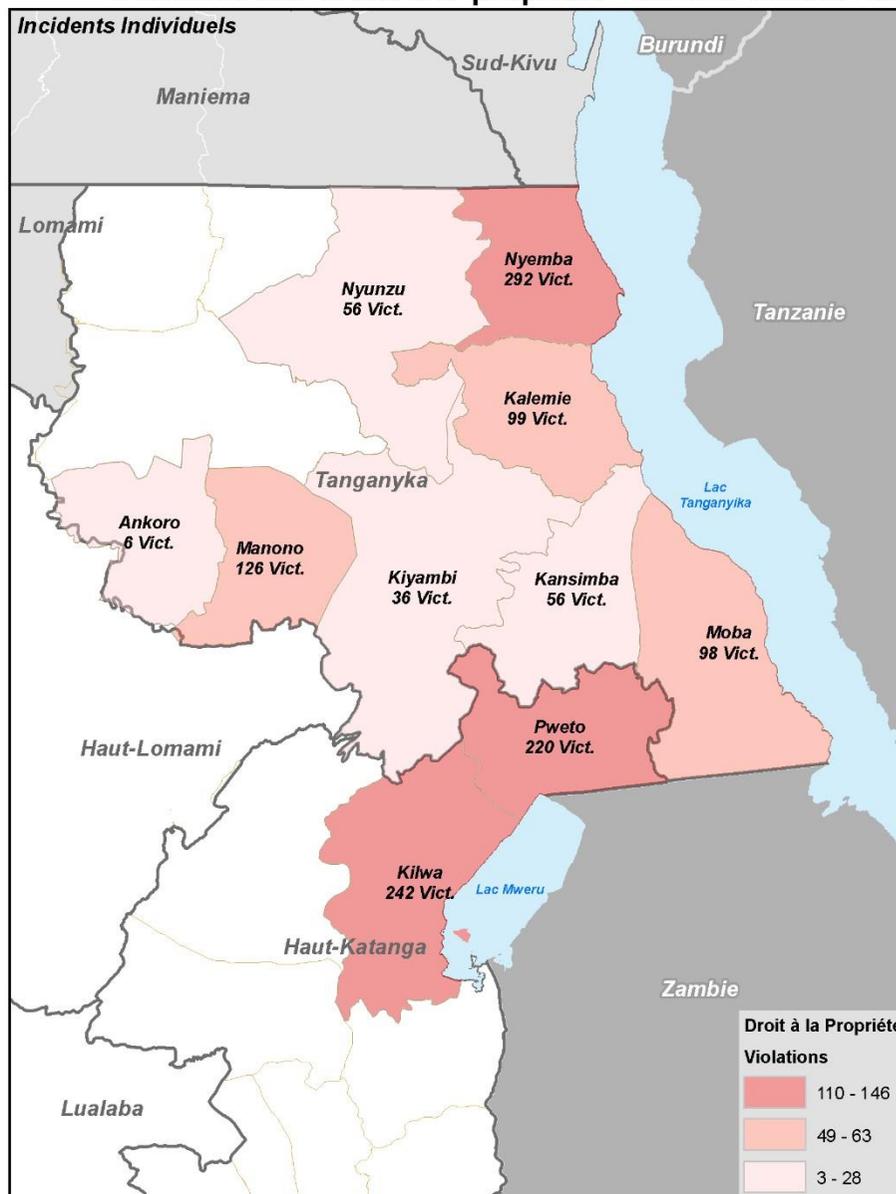
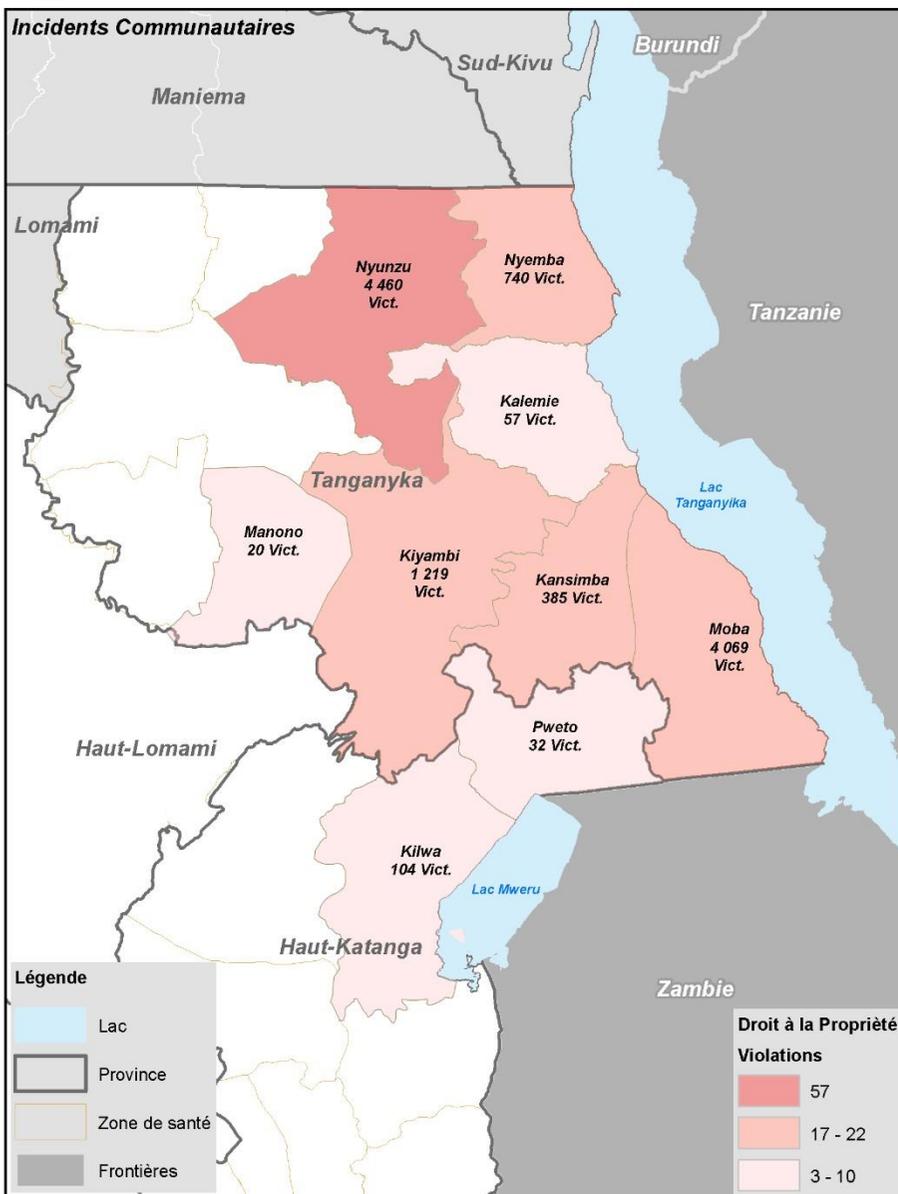
- La population membre de la communauté y compris des bandits et miliciens sont des auteurs présumés des cas de VBG. Mais également les FARDC et la Police nationale congolaise.
- Les miliciens Twa et Mai Mai ont commis en majorité les atteintes à la vie et à l'intégrité physique (personnes tuées, blessées...), à la liberté de mouvement (personnes enlevées), mais aussi plusieurs atteintes aux droits à la propriété (Vol, pillage et extorsions de biens, conflits fonciers ...)

Nombre de violations par catégorie d'auteurs présumés

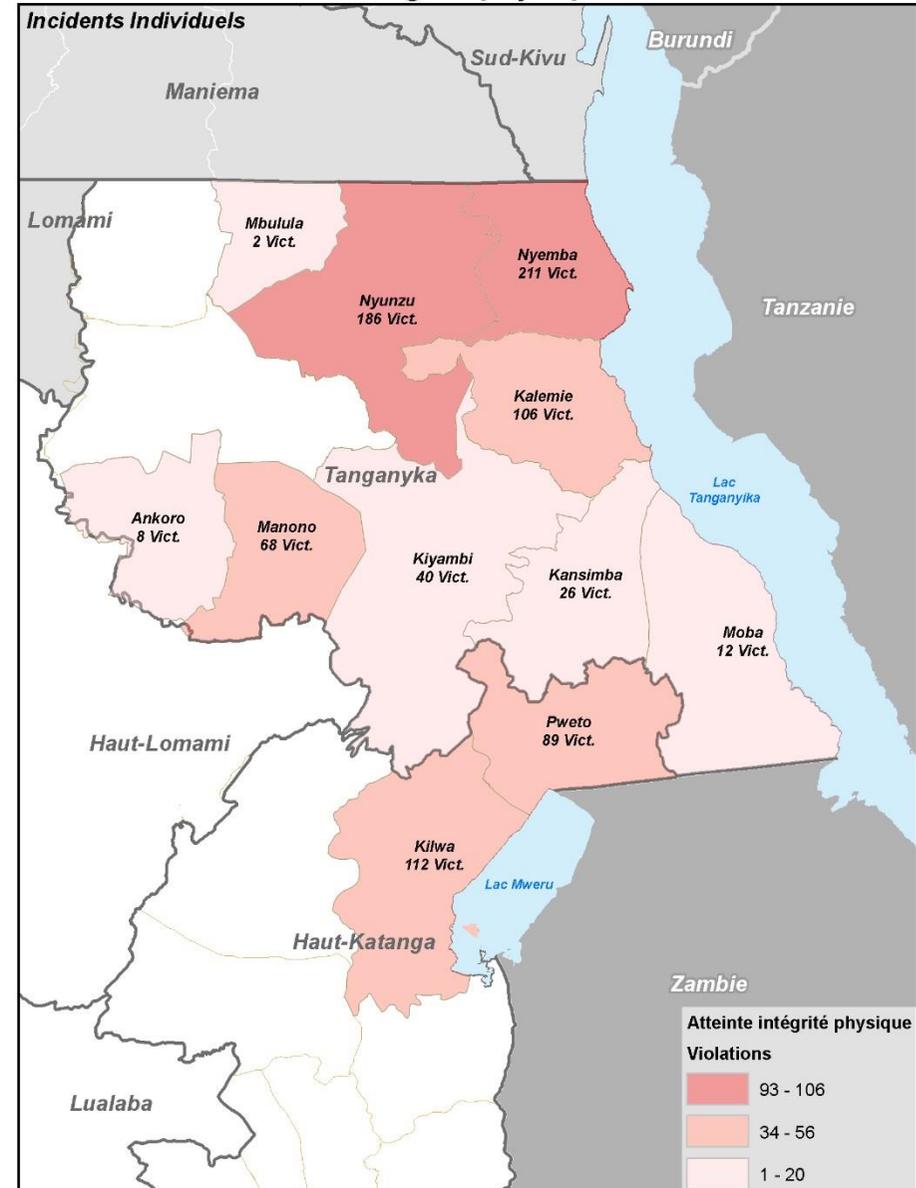
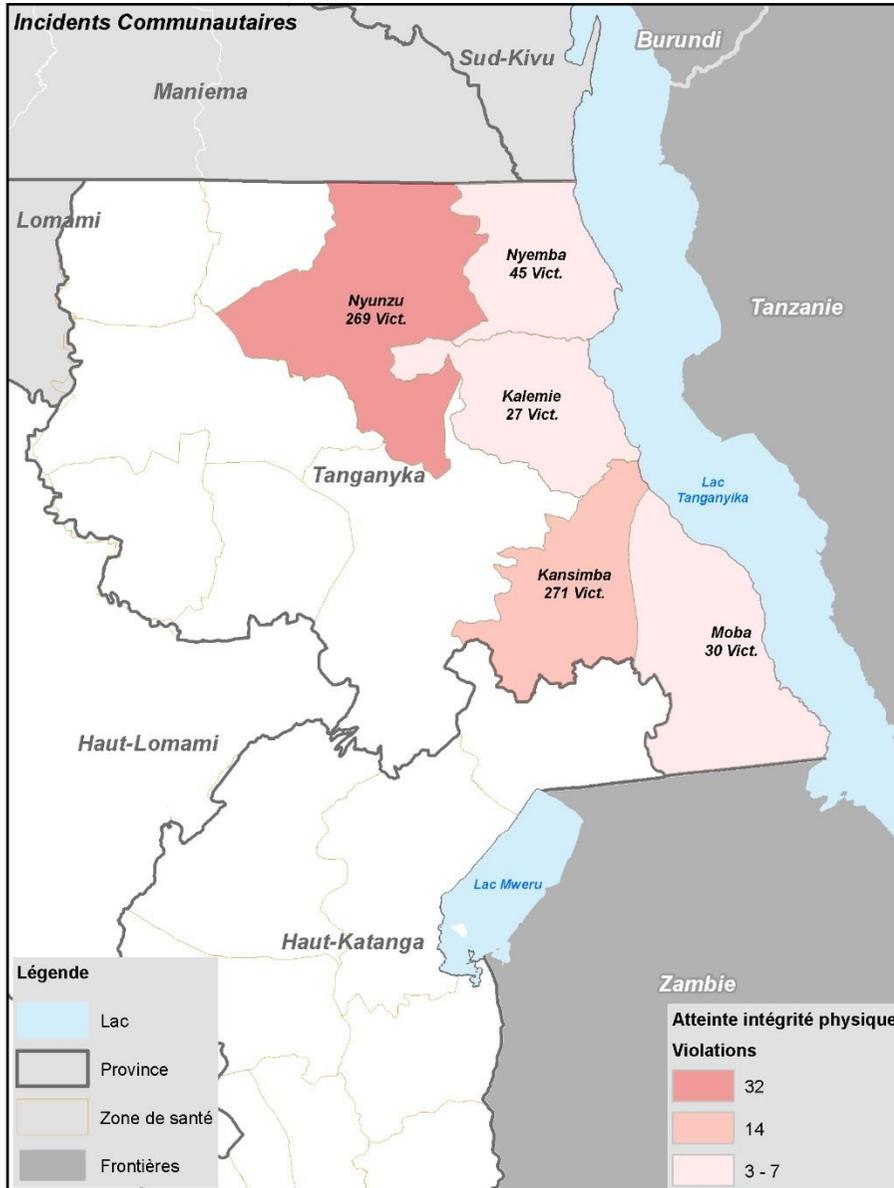


- La population est auteur présumé de plusieurs violations de droits humains, profitant du contexte d'insécurité, des mouvements de populations et de la vulnérabilité des personnes déplacées et retournées.
- Les miliciens Twa, suivis des FARDC, de la police nationale congolaise, des Mai Mai et des bandits armés sont auteurs présumés des exactions et violations des droits des populations.
- L'armée zambienne et certaines autorités locales font également partie des auteurs présumés de violations de droits.

Atteintes aux droits à la propriété - Janvier à Août 2020



Atteintes à l'intégrité physique - Janvier à Août 2020



Violences sexuelles basées sur le genre - Janvier à Août 2020

